



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Marie Brizard : le milliardaire qui ne veut pas payer

Question écrite n° 21225

Texte de la question

M. François Ruffin interpelle M. le ministre de l'économie et des finances, à propos de licenciements en cours chez Marie Brizard. M. Jean-Pierre Cayard, l'actionnaire principal, 17e fortune de France, numéro 2 des spiritueux, n'a pas d'argent pour un plan social ! On a du mal à y croire. M. le député a reçu Antoine, commercial pour la société Marie Brizard depuis 14 ans, à sa permanence d'Amiens. Sa mission consiste à placer les bouteilles de whisky William Peel, la vodka Sobiesky, l'anisette Marie Brizard, etc. dans les rayons des hypermarchés du nord de la France. Il se lève plusieurs fois par semaine à 4 heures du matin, toujours sur la route, découchant plusieurs fois par mois. Jeudi 27 juin, à 17 h 36, il a reçu un message de la direction sur son téléphone. Il était convoqué à une réunion téléphonique 9 minutes plus tard. À travers les ondes, la direction lui a alors lu le communiqué du groupe : « l'adaptation de notre organisation commerciale entraînerait 51 suppressions de postes de commerciaux sur le terrain ». Le conditionnel semble superflu : la décision est déjà prise, ferme, définitive. En réunion, le lendemain, la directrice des ressources humaines lui a simplement stipulé : « secteur 410 - Antoine X - supprimé ». Après 14 ans de bons et loyaux services. La DRH a poursuivi : « le groupe n'a plus d'argent, on ne parlera donc pas d'indemnités supra-légales ». En faisant lui-même ses comptes sur le site du ministère du travail, en incluant toutes ses primes, Antoine estime qu'il va percevoir 8 000 euros. Et pourtant, l'actionnaire majoritaire à 50,97 % de la société est M. Jean-Pierre Cayard, le numéro 2 des spiritueux en France, 17e fortune du pays d'après Forbes, un patrimoine estimé à 4 milliards d'euros. 4 milliards d'euros. Mais « on ne parlera pas d'indemnités supra-légales », bien sûr. Depuis qu'il est entré au conseil d'administration, il y a 4 ans, la société n'a cessé de se dégrader au profit, semble-t-il, de son groupe historique, La Martiniquaise. Comme avec Südzucker, comme avec Luxfer, on sabote un tissu économique pour renforcer une position hégémonique. Et l'État laisse faire. Aussi, il lui demande de faire la lumière sur la situation de la société Marie Brizard, de sortir les crocs face aux abus de position dominante et d'agir, c'est bien le minimum, pour que ce milliardaire des spiritueux offre des reclassements, ou un plan de départ, dignes de ses salariés.

Données clés

Auteur : [M. François Ruffin](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21225

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2019](#), page 6286

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)